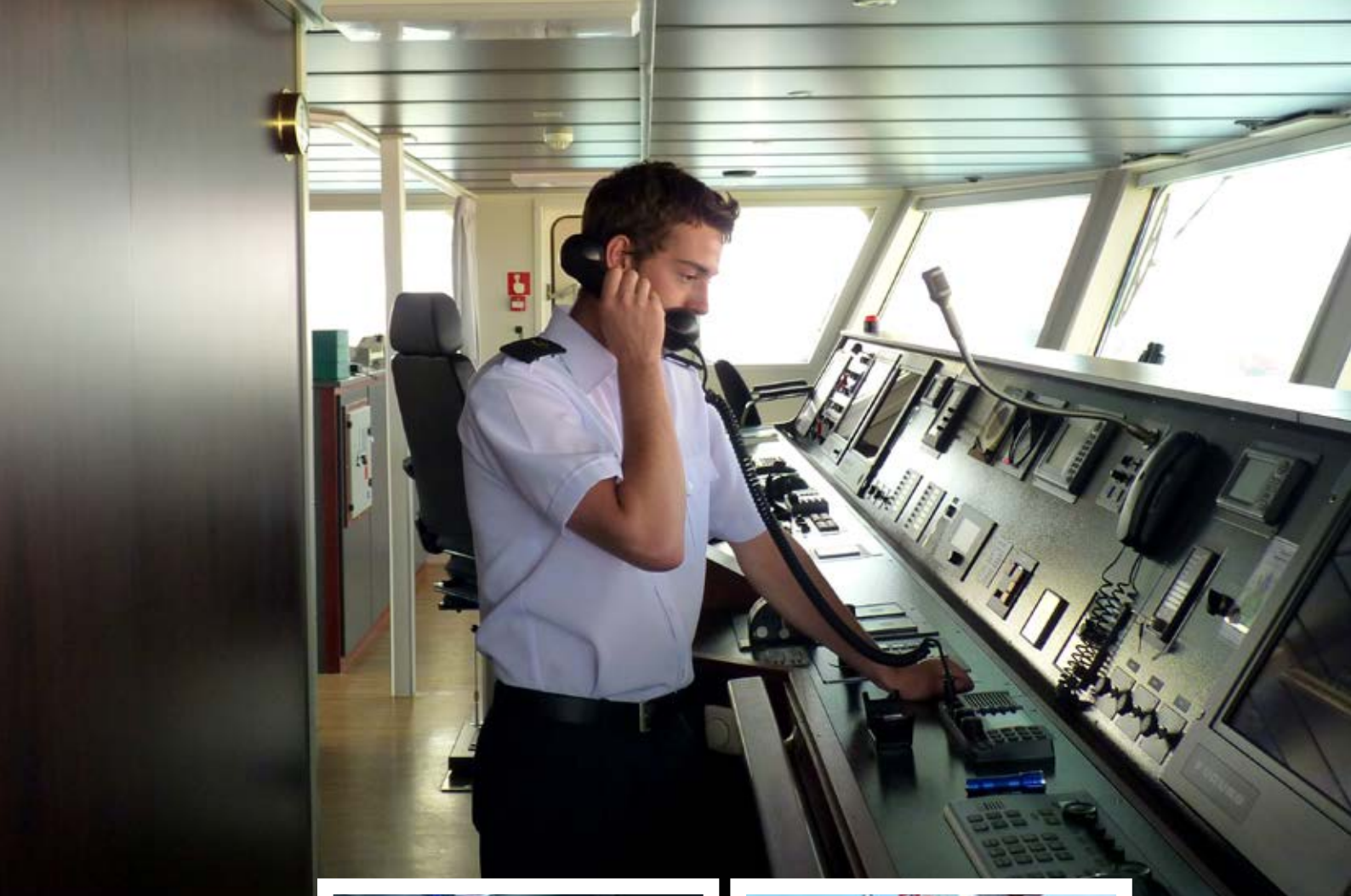




Guide sur les programmes de financement européens de l'apprentissage et de la formation pour le secteur du transport maritime





Introduction

Le présent guide a été élaboré dans le cadre du projet VP/2015/001/0148 « Mise en œuvre des volets du programme de travail du dialogue social sectoriel pour le transport maritime » [ECSA-ETF].

L'éducation et la formation sont le fondement du secteur du transport maritime, car celui-ci dépend d'équipages et de professionnels compétents. Les exigences en matière d'éducation et de formation des équipages à bord de navires de mer sont énoncées à l'échelle internationale par la Convention STCW. Ces exigences portent sur des programmes réguliers d'éducation et de formation ainsi que sur le recyclage des travailleurs ou la mise à niveau de leurs compétences. En outre, la convention établit les conditions de la formation à bord des navires. Les armateurs souhaitent par ailleurs offrir des programmes de formation non obligatoires au regard de la Convention STCW aux gens de mer en activité, afin de leur permettre de changer de carrière.

Bien que l'éducation et la formation constituent le fondement du secteur du transport maritime, les ressources financières sont souvent insuffisantes pour mettre en place l'éducation et la formation nécessaires. Au plan national, les mécanismes de financement éventuellement disponibles ne sont souvent connus que des acteurs clés du secteur du transport maritime. La Commission européenne a mis en place plusieurs mécanismes de financement potentiellement bénéfiques pour le secteur du transport maritime, mais ils ne sont pas largement connus au sein du secteur. Le présent guide offre une vue d'ensemble de ces mécanismes et de leurs avantages potentiels du point de vue de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage. Outre l'aperçu des fonds disponibles, ce guide présente des lignes directrices sur la façon de demander un financement auprès de la Commission européenne ou des agences nationales compétentes.

Il existe plusieurs instruments de financement qui, s'ils ne soutiennent pas directement des activités dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage, pourraient néanmoins financer ces activités dans le cadre d'un projet global. Ce guide présente d'abord une vue d'ensemble des instruments de financement de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage adaptés au secteur du transport maritime. Un chapitre distinct recense les fonds susceptibles de financer l'éducation, la formation et l'apprentissage dans le cadre d'un projet plus général. Le chapitre 2 présente une synthèse qui vise à aider les utilisateurs à trouver des possibilités de financement selon le type d'activité.

Rotterdam, 31 janvier 2017

Jaap Gebraad
Stichting STC-Group
Secrétaire du conseil d'administration
Lloydstraat 300
3024 EA Rotterdam
Pays-Bas

GSM : 0031-610781956
e-mail: Gebraad@stc-r.nl

Toutes les photos sont reproduites avec l'autorisation de STC-Group.

Table des matières

1. Introduction	2
2. Recherches effectuées	4
3. Financement de l'UE	6
» Financement de l'UE dans le domaine de la culture, de l'éducation et de la jeunesse	6
» Erasmus+	6
» Erasmus+ pour les individus	6
» Erasmus+ pour les organisations	6
4. Financement européen dans le domaine du développement régional ou local	14
» Fonds Social Européen (FSE)	14
5. Financement européen dans le domaine de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation	16
» Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	16
6. Financement européen dans le domaine de l'emploi et des droits sociaux	17
» Projet pilote sur la mobilité à long terme des apprentis	17
» Investir dans la jeunesse de l'Europe (futures initiatives)	18
7. Autres instruments de financement de l'UE	19
» Horizon 2020	19
» Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)	20
8. Conclusions	21
9. Annexe A : Pays participant au programme Erasmus+	21
10. Annexe B : Vue d'ensemble des contacts par programme de financement	21





1 Recherches effectuées

Ce guide porte sur les instruments de financement de l'UE dans le domaine de l'apprentissage et de la formation qui présentent un intérêt pour le secteur du transport maritime. En général, les fonds européens disponibles pour l'éducation, la formation et l'apprentissage concernent l'ensemble des secteurs de l'UE, dans le cadre de la stratégie Europe 2020¹ et de la nouvelle stratégie pour les compétences en Europe². L'éducation, la formation et l'apprentissage peuvent faire partie intégrante de projets plus larges, portant par exemple sur la mise en œuvre des nouvelles technologies dans le secteur du transport maritime, auxquelles les travailleurs actuels et futurs doivent être formés. L'inclusion de ce type d'activités élargirait toutefois la portée de ce guide, qui deviendrait un manuel très détaillé du financement européen. Cependant, afin d'aider les lecteurs, certains des principaux instruments de financement disponibles pour le secteur des transports ont été inclus, y compris les programmes d'éducation, de formation et d'apprentissage dans les activités concernées.

L'étude a débuté par une recherche documentaire sur les instruments de financement européen disponibles. Ceux-ci sont énumérés au chapitre 2. Les résultats de ces recherches sont présentés aux chapitres 3, 4, 5, 6 et 7. Des réunions se sont par ailleurs tenues avec des représentants de l'Unité « Formation professionnelle et éducation des adultes » de la DG Emploi ainsi qu'avec des représentants de la DG Mare sur le thème des compétences pour l'économie bleue. Le contenu du guide a fait l'objet d'un contrôle d'exhaustivité en ce qui concerne l'éducation, la formation et l'apprentissage pour le secteur du transport maritime. De nouvelles possibilités de financement peuvent néanmoins devenir disponibles dans un avenir proche. Elles seront incluses dans une version mise à jour du guide.

1 http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/index_en.htm
2 <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1223>

2. Financement de l'UE

Les chapitres suivants offrent une vue d'ensemble des principes applicables au financement de l'UE en général, des fonds européens disponibles pour l'apprentissage et la formation qui présentent un intérêt pour le secteur du transport maritime et une présentation générale sur la façon de demander un financement. En outre, un résumé présente les mécanismes qui ne financent pas directement les activités mentionnées ci-dessus, mais qui permettraient d'inscrire celles-ci dans le cadre plus large d'une initiative financée par l'UE.

La Commission européenne apporte des contributions financières directes sous la forme de subventions en faveur de projets ou d'organisations qui servent les intérêts de l'UE et/ou contribuent à la mise en œuvre d'un programme ou d'une politique de l'UE³. Les parties intéressées peuvent introduire une demande en répondant aux appels à propositions. La Commission européenne octroie des subventions pour les domaines d'activité suivants :

- ✓ Agriculture, pêche et alimentation;
- ✓ Affaires ;
- ✓ Culture, éducation et jeunesse ;
- ✓ Économie, finance et fiscalité ;
- ✓ Emploi et droits sociaux ;
- ✓ Énergie et ressources naturelles ;
- ✓ Environnement, consommateurs et santé ;
- ✓ Relations extérieures et Affaires étrangères ;
- ✓ Justice, Affaires intérieures et Droits des citoyens ;
- ✓ Régions et développement local ;
- ✓ Science et technologie ;
- ✓ Transport et voyage ;
- ✓ Autres (audio-visuel, communication, formation des interprètes de conférence, médias et statistiques).

Un certain nombre de ces domaines offrent des possibilités d'éducation, de formation et d'apprentissage pour le secteur du transport maritime, qui sont précisées dans les pages suivantes. Certains mécanismes offrent par ailleurs des possibilités pour des projets dans lesquels peuvent s'inscrire l'éducation, la formation et l'apprentissage pour le secteur du transport maritime. Un résumé des fonds disponibles pour l'éducation, la formation et l'apprentissage est présenté à la figure 1.

Financement	Éducation et formation	Apprentissage	Armateurs	Syndicats	Établissements d'enseignement et formation	Agence de financement
Erasmus+ AC1	X	X			X	Voir Annexe A
Partenariat stratégique Erasmus+	X	X	X	X	X	Voir Annexe A
Alliance de la connaissance Erasmus+	X	X	X	X	X	EACEA
Alliance sectorielle pour les compétences Erasmus+	X	X	X	X	X	EACEA
FSE	X	X	X	X	X	Voir chapitre 4
Projet pilote sur la mobilité à long terme des apprentis		X			X	DG EMPL

Figure 1: Instruments de financement actuellement disponibles pour l'éducation, la formation et l'apprentissage qui présentent un intérêt pour le secteur du transport maritime

³ http://ec.europa.eu/contracts_grants/grants_en.htm

3. Financement de l'UE dans le domaine de la culture, de l'éducation et de la jeunesse



Erasmus+ est le programme de l'UE en faveur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport en Europe. Doté d'un budget de 14,7 milliards d'euros, il offre à plus de 4 millions d'européens des possibilités d'étudier, de se former, d'acquérir de l'expérience et de faire du bénévolat à l'étranger.

Erasmus+ offre des possibilités de financement pour les individus et les organisations à différents niveaux du système éducatif [et d'autres catégories, telles que les jeunes et les services bénévoles]. Ces possibilités sont détaillées dans le présent chapitre.

Erasmus+ pour les individus

En matière d'éducation, de formation et d'apprentissage pour le secteur du transport maritime, les établissements d'enseignement et de formation sont les organisations qui demandent un financement pour les apprentissages à l'étranger des futurs gens de mer ou travailleurs basés à terre.

Les paragraphes suivants expliquent les objectifs, les activités, le financement et le calendrier d'Erasmus+ à l'intention des individus.

Objectifs

Au plan individuel, le programme Erasmus+ offre des possibilités aux :

- ✓ Étudiants/stagiaires: Erasmus+ pour les individus finance un stage à bord d'un navire d'un armateur situé dans un pays différent du pays d'origine de l'étudiant. Le programme facilite les stages à l'étranger, non seulement à bord, mais aussi pour des professions à terre. Il est destiné aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement et de formation professionnels, ainsi qu'aux gens de mer récemment diplômés.
- ✓ Professionnels (enseignement/formation) : Erasmus+ offre des possibilités d'enseigner dans un établissement à l'étranger. Ces possibilités sont offertes aux professionnels du secteur de l'éducation et aux gens de mer ou à d'autres travailleurs du secteur du transport maritime invités à partager leurs connaissances et leur expérience. Les périodes de formation peuvent comprendre des missions ou périodes d'observation ou des formations spécifiques.



Activités

En général, les options suivantes s'appliquent au secteur du transport maritime quant aux possibilités de cofinancer des places d'apprentissage à l'étranger :

Pour le secteur du transport maritime, un étudiant d'un pays A doit réaliser des activités en mer à bord d'un navire d'un pays B [avec des bureaux dans le pays B]. Il n'est actuellement pas possible de réaliser un stage à bord d'un navire du pays A.

Étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur :

Erasmus+ finance les stages [expérience en mer à bord d'un navire étranger, un emploi à terre] à l'étranger pour :

- ✓ les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur dans les pays participant au programme [voir Annexe A] au niveau de bachelier et de master ainsi que les doctorants. Ces possibilités sont également offertes aux gens de mer récemment diplômés.
- ✓ la durée du stage à l'étranger est comprise entre un minimum de 2 mois et un maximum de 12 mois ;
- ✓ Un étudiant peut recevoir une bourse Erasmus+ à titre de contribution aux frais de voyage et de séjour, et des fonds supplémentaires sont disponibles pour les stages. Les montants varient selon les écarts du coût de la vie entre le pays d'origine et le pays de destination, le nombre de candidats boursiers, la distance entre les pays et la disponibilité d'autres subventions ;
- ✓ Les niveaux de bourse et les montants fixes pour les échanges entre les pays membres du programme et les pays partenaires sont publiés dans le guide du programme Erasmus+ ;
- ✓ La demande de financement est introduite par l'établissement d'enseignement auprès de l'agence nationale correspondante.

Stagiaires [étudiants de l'EFP, apprentis et jeunes diplômés] :

Pour les étudiants de l'EFP et les jeunes diplômés, les conditions mentionnées ci-dessus s'appliquent également à cette catégorie.

- ✓ En général, les conditions sont comparables pour la catégorie des étudiants de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) et les gens de mer récemment ou prochainement diplômés ;
- ✓ Erasmus+ finance les stages [expérience en mer à l'étranger] des étudiants inscrits dans l'EFP. Ces possibilités sont également offertes aux apprentis en entreprise et aux jeunes diplômés ;
- ✓ Les futurs gens de mer seront accueillis à bord d'un navire, dans un bureau ou dans un autre établissement d'EFP avec des périodes de formation en situation de travail dans le cadre de leurs études ;
- ✓ La durée des stages peut être comprise entre 2 semaines et 12 mois ;
- ✓ Les subventions de l'UE couvrent les frais de voyage et de séjour pendant la durée du séjour à l'étranger ;
- ✓ Les futurs gens de mer peuvent prétendre au bénéfice d'une allocation pour apprendre la langue de travail locale ;
- ✓ Les demandes doivent être introduites par les établissements, qui à leur tour sélectionnent les candidats aux stages à l'étranger ;
- ✓ Les demandes doivent être introduites auprès des agences nationales d'Erasmus+.

Financement et calendrier

Comme mentionné ci-dessus, Erasmus+ contribue aux frais de voyage et de séjour des gens de mer/travailleurs basés à terre récemment/prochainement diplômés. Le financement est demandé par l'organisme d'envoi [l'établissement d'éducation et de formation]. La durée du stage à l'étranger des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur est comprise entre un minimum de 2 mois et un maximum de 12 mois. La durée du stage à l'étranger des étudiants de l'EFP, des apprentis et des jeunes diplômés est comprise entre un minimum de 2 semaines et un maximum de 12 mois. Le montant du financement dépend d'un certain nombre de critères, et un plafond par pays d'accueil est établi par le guide du programme.

Informations complémentaires

Les agences nationales dans les pays participant au programme sont les premiers points de contact pour les informations et l'orientation. Leurs coordonnées sont disponibles à l'adresse : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/contact_fr

Modalités d'introduction des demandes

- La demande est introduite par l'établissement d'enseignement dans lequel l'étudiant est inscrit ;
- La demande doit inclure les coordonnées de l'armateur et son offre pour la période de stage à l'étranger ;
- Presque tous les établissements d'enseignement – en particulier ceux qui sont titulaires d'une charte Erasmus+ – savent comment introduire une demande au titre de l'Action clé 11 dans le programme Erasmus+. Les établissements titulaires d'une charte Erasmus+ bénéficient d'une procédure de demande simplifiée ;
- Les agences nationales offrent un soutien pratique pour introduire une demande de financement : des séances d'information sont organisées à l'échelle régionale ou nationale tout au long de l'année.
- https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/contact_fr



Erasmus+ pour les organisations

- Toutes les parties prenantes du secteur du transport maritime peuvent utiliser ces possibilités :
- Pour l'AC1, uniquement lorsqu'un établissement d'enseignement introduit une demande de financement ;
- Pour l'AC2, les partenaires sociaux (européens) peuvent introduire une demande ;
- Pour l'AC3, les partenaires sociaux (européens) peuvent introduire une demande ;
- Veuillez noter que les critères sont énoncés dans les appels à propositions pertinents.

Les parties prenantes du secteur du transport maritime qui souhaitent prendre part à Erasmus+ peuvent participer à un certain nombre d'activités de perfectionnement et de travail en réseau, y compris :

- ✓ l'amélioration stratégique des compétences professionnelles des gens de mer ou des travailleurs à terre en activité ;
- ✓ le renforcement des capacités organisationnelles ; et
- ✓ la conclusion de partenariats de coopération transnationale avec des organisations d'autres pays en vue de déboucher sur des résultats innovants ou d'échanger les meilleures pratiques⁴.

L'élaboration du matériel pédagogique et du matériel de formation pour les formateurs constitue un exemple de type d'action financée au titre de l'Action clé 2.

En outre, ce programme peut faciliter les possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage des [futurs] gens de mer et travailleurs basés à terre. Erasmus+ finance trois actions clés à un niveau organisationnel (voir les pages suivantes).

Objectifs

Action clé 1 : Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation –

Elle vise à encourager la mobilité des [futurs] gens de mer et travailleurs basés à terre. Les armateurs peuvent prendre des dispositions pour envoyer ou recevoir des [futurs] gens de mer ou travailleurs basés à terre à destination ou en provenance de pays participants, ainsi que pour organiser des activités d'enseignement, de formation, d'apprentissage et de bénévolat. Les syndicats pourraient également être associés à ces activités. Ces activités ont été décrites plus haut dans le présent chapitre;

Action clé 2 : Innovation et bonnes pratiques –

Elle est destinée à développer les secteurs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse par l'intermédiaire de six activités principales :

1. Des partenariats stratégiques afin de soutenir l'innovation dans le secteur ainsi que des initiatives conjointes de promotion de la coopération, de l'apprentissage par les pairs et des échanges d'expériences (ex. : l'élaboration de formations liées aux nouvelles évolutions technologiques) ;
2. Des alliances de la connaissance afin d'encourager l'innovation dans et par l'enseignement supérieur ainsi que les entreprises et au-delà, en contribuant à de nouvelles approches de l'enseignement et de l'apprentissage, à l'entrepreneuriat dans l'éducation et à la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur en Europe ;
3. Des alliances sectorielles pour les compétences afin de combler les pénuries de compétences et de garantir une meilleure adéquation de l'enseignement et de la formation professionnels avec les besoins du marché du travail. Il existe des possibilités de moderniser l'EFP, d'échanger les connaissances et les meilleures pratiques, d'encourager le travail à l'étranger et d'accroître la reconnaissance des qualifications ;
4. Un plan d'action de la coopération sectorielle en matière de compétences élaborera des solutions sectorielles spécifiques en matière de compétences à l'initiative des entreprises ;
5. Des projets de renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur afin de soutenir la modernisation, l'accessibilité et l'internationalisation de l'enseignement supérieur dans les pays partenaires ;
6. Des projets de renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse afin de soutenir le développement du travail des jeunes, de l'apprentissage non formel et du travail bénévole, ainsi que pour promouvoir les possibilités d'apprentissage non formel avec les pays partenaires.

Action clé 3 :

Soutien à la réforme des politiques –

Elle vise à accroître la participation des jeunes à la vie démocratique, en particulier dans les discussions avec les responsables politiques, ainsi qu'à développer les connaissances dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

Deux actions supplémentaires existent dans le cadre des activités Jean Monnet (l'UE et ses politiques) et dans le domaine des sports. Toutefois, ces actions ne facilitent pas les activités qui relèvent du présent rapport.



Les activités dans le cadre de l'Action clé 2 applicables au secteur du transport maritime sont détaillées dans les pages suivantes.

⁴ http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/organisations_en

Activités

Erasmus+ Action clé 2 – Partenariats stratégiques

Les partenariats stratégiques sont des projets transnationaux visant à élaborer et à mettre en commun des pratiques innovantes, ainsi qu'à promouvoir la coopération, l'apprentissage par les pairs et les échanges d'expériences dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.⁵ Il existe deux types de partenariats stratégiques : ceux qui soutiennent l'innovation et ceux qui favorisent les échanges de bonnes pratiques.

Les partenariats stratégiques permettent à un large éventail d'organisations publiques, privées et non gouvernementales de mettre en œuvre une vaste gamme d'activités visant notamment à :

- ✓ Renforcer la coopération entre organisations et leur mise en réseau; [ex. : création de réseaux pour rechercher une solution à un problème commun] ;
- ✓ Promouvoir l'élaboration, l'expérimentation et la mise en œuvre de pratiques innovantes ;
- ✓ Faciliter la reconnaissance et la validation des connaissances, aptitudes et compétences acquises ;
- ✓ Encourager la coopération entre les autorités régionales en vue d'élaborer de nouveaux systèmes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse ;
- ✓ Soutenir les apprenants ayant un handicap ou des besoins spécifiques, et faciliter leur transition vers le marché du travail ;
- ✓ Aider les professionnels de l'éducation et de la formation à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion dans l'apprentissage ;
- ✓ Promouvoir l'intégration des nouveaux migrants et sensibiliser à la crise des réfugiés en Europe ;
- ✓ Promouvoir l'entrepreneuriat et la citoyenneté active parmi les jeunes.

La taille des partenariats stratégiques et les activités proposées peuvent varier en fonction de l'objectif du projet, des organisations participantes, de l'incidence attendue et d'autres éléments.

En fonction du champ d'application et des objectifs du projet, des possibilités d'apprentissage, de formation ou d'enseignement à l'étranger peuvent être offertes aux écoliers, étudiants, apprenants et membres du personnel, pour autant que ces activités transnationales contribuent à réaliser l'objectif du projet.

Exemple éventuel d'une activité de partenariat stratégique pour le secteur du transport maritime : élaboration de matériel pédagogique sur la mise en œuvre des nouvelles technologies ou des carburants alternatifs à l'échelle transnationale. Un nombre limité de personnes peuvent être formées directement en vue de veiller à la réalisation du matériel élaboré dans le cadre du projet

Erasmus+ Action clé 2 – Alliances de la connaissance

Les alliances de la connaissance sont des projets transnationaux réunissant des établissements d'enseignement supérieur, des armateurs et/ou des syndicats autour d'enjeux communs. L'objectif global est de renforcer la capacité d'innovation en Europe et de contribuer à la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur.

Les alliances de la connaissance poursuivent un ou plusieurs des objectifs suivants :

- ✓ élaborer de nouvelles méthodes innovantes et pluridisciplinaires en matière d'enseignement et d'apprentissage;
- ✓ stimuler l'entrepreneuriat et les compétences entrepreneuriales du personnel de l'enseignement supérieur et des entreprises;
- ✓ faire circuler les connaissances et élaborer en partenariat des solutions nouvelles.

Les organisations souhaitant participer doivent former un consortium, comprenant :

- ✓ au moins six organisations indépendantes issues d'au moins trois pays participant au programme ;
- ✓ dont au moins deux établissements d'enseignement supérieur (EES) ; et
- ✓ au moins deux entreprises/sociétés (les consultants et les intermédiaires peuvent participer à condition de démontrer leur expérience et leur engagement dans le domaine concerné).

Les alliances de la connaissance offrent aux organisations la possibilité d'élaborer un projet contribuant à l'un des objectifs mentionnés ci-dessus. Elles sont ouvertes à toutes les disciplines et à tous les secteurs, ainsi qu'à la coopération intersectorielle.

Les exemples d'actions pouvant être soutenues comprennent :

- ✓ Stimuler l'innovation dans l'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise ;
- ✓ Développer l'esprit d'entreprise et les compétences entrepreneuriales ;
- ✓ Stimuler les flux et les échanges de connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises.

⁵ http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/opportunities-for-organisations/innovation-good-practices/strategic-partnerships_en



Erasmus+ Action clé 2 – Alliances sectorielles pour les compétences

Au moment de la rédaction, l'appel à propositions le plus récent a été publié le 27 janvier 2017⁶.

Les alliances sectorielles pour les compétences visent à lutter contre les pénuries de compétences en adaptant les systèmes d'enseignement et de formation professionnels aux besoins du marché du travail. Pour ce faire, il faut :

- ✓ moderniser l'EFP en l'alignant sur les besoins de compétences et en intégrant l'apprentissage en milieu professionnel ;
- ✓ intensifier les échanges de connaissances et de bonnes pratiques ;
- ✓ améliorer la mobilité sur le marché du travail ;
- ✓ accroître la reconnaissance des qualifications.

La priorité est accordée aux projets ciblant un des objectifs spécifiques suivants :

- ✓ améliorer le niveau de compétence et de qualification ;
- ✓ encourager la qualité, l'innovation et l'internationalisation ;
- ✓ promouvoir le développement et la modernisation des systèmes d'éducation ;
- ✓ renforcer la dimension internationale de l'enseignement et de la formation ;
- ✓ améliorer l'apprentissage et l'enseignement des langues.

L'appel est divisé en trois lots distincts, dont les deux premiers présentent un intérêt pour le secteur du transport maritime :

- ✓ **Lot 1** - Les alliances sectorielles pour les compétences chargées de l'identification des besoins de compétences visent à identifier les besoins de compétences en apportant des preuves détaillées en la matière, et à relever les lacunes existantes dans un secteur économique particulier. Cela permettrait de combler ces lacunes par une offre de formation, qu'elle s'appuie sur l'EFP ou sur d'autres secteurs de l'enseignement et de la formation.
- ✓ Les alliances sectorielles pour les compétences chargées de la conception et de l'offre d'EFP visent à combler les lacunes en matière de compétences et à répondre aux besoins d'un secteur économique particulier en élaborant des programmes d'études, ainsi que des méthodologies de prestation d'enseignement et de formation. Les programmes d'études et méthodologies de formation devraient comprendre une forte composante de formation par le travail et soutenir la mobilité transnationale des apprenants.

- ✓ Les alliances sectorielles pour les compétences chargées de la mise en œuvre d'une nouvelle approche stratégique [« plan d'action »] de la coopération sectorielle en matière de compétences visent à améliorer la veille stratégique sur les besoins de compétences et à prévoir une stratégie claire et des instruments pour remédier aux pénuries de compétences dans des secteurs économiques spécifiques. La coopération sectorielle sera utilisée dans six secteurs : automobile, défense, technologie maritime, information géospatiale, textile-habillement-cuir-chaussure et tourisme (le lot 3 est détaillé dans un chapitre distinct).

Toute organisation participante établie dans un pays membre du programme peut être le demandeur. Cette organisation introduit une demande au nom de toutes les organisations participantes associées au projet.

Les critères relatifs à la composition de l'alliance sectorielle pour les compétences diffèrent selon le lot :

Lot 1 :

L'alliance sectorielle pour les compétences doit couvrir au moins 12 pays participant au programme et compter au moins deux partenaires à part entière, dont un au moins représente l'industrie et un au moins les prestataires d'enseignement et de formation.

Lot 2 :

L'alliance sectorielle pour les compétences doit couvrir au moins quatre pays membres du programme et compter au moins huit partenaires à part entière, dont trois au moins sont des entreprises et représentent l'industrie ou le secteur (ex. : des chambres ou des associations professionnelles), et trois au moins sont des prestataires d'enseignement et de formation.

Erasmus+ – Action clé 2 – Plan d'action de la coopération sectorielle en matière de compétences

Afin d'offrir des solutions sectorielles en matière de compétences, la nouvelle stratégie pour les compétences en Europe a lancé le plan d'action de la coopération sectorielle en matière de compétences.

Le plan d'action est un nouveau cadre de coopération stratégique entre les principales parties prenantes, telles que :

- ✓ entreprises ;
- ✓ syndicats ;
- ✓ recherche ;
- ✓ établissements d'enseignement et de formation ;
- ✓ pouvoirs publics.

dans un secteur économique donné.

Ce plan encouragera l'investissement et une utilisation plus stratégique des programmes de financement européens et nationaux. L'objectif est de mener des actions concrètes pour répondre aux besoins de compétences à court et à moyen terme afin de soutenir la stratégie sectorielle globale.

Le plan d'action s'appuie sur des travaux précédents de la Commission européenne et des partenaires sociaux sectoriels visant à remédier à l'inadéquation des compétences dans le secteur, en particulier des conseils sectoriels pour les compétences et des alliances sectorielles européennes pour les compétences. Dans le prolongement de ces travaux, il pourrait également soutenir des stratégies de spécialisation intelligente qui aident les régions à centrer leurs efforts sur les secteurs dans lesquels ces stratégies sont le plus susceptible de créer un avantage concurrentiel.

⁶ https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/opportunities-for-organisations/innovation-good-practices/sector-skills-alliances_en

L'ensemble des informations qualitatives et des données quantitatives pertinentes recueillies aux plans européen et national dans le cadre du plan d'action contribueront au Panorama des compétences et au nouveau cadre Europass.

Les projets sont exécutés en trois étapes différentes :

- ✓ La première étape comprend l'évaluation des pénuries de compétences dans le secteur et de leur incidence potentielle sur la croissance, l'innovation et la compétitivité. La présence et la maturité de la stratégie de croissance globale pour le secteur est vérifiée, ainsi que le lien avec les priorités politiques de l'UE.
- ✓ Sur cette base, il est décidé de passer aux phases suivantes ou non. Ce travail de fond est réalisé par la Commission en coopération avec les partenaires sociaux et les parties prenantes. Il peut être mené de manière plus ou moins structurée, selon le mode d'organisation du secteur ;
- ✓ Lorsque les secteurs ont été sélectionnés, la Commission soutient la mise en place et le travail des partenariats sectoriels à l'échelle européenne. Chaque partenariat définira une stratégie sectorielle en matière de compétences afin de soutenir les objectifs de croissance globale et de rapprocher la demande et l'offre de compétences.
- ✓ Les partenaires examineront comment les principales tendances, telles que les évolutions mondiales, sociétales et technologiques, sont susceptibles d'avoir une incidence sur les emplois et les besoins en matière de compétences ainsi que sur la croissance, la compétitivité et l'emploi dans le secteur (ex. : restructurations, postes difficiles à pourvoir). Les partenaires définiront ensuite les priorités et les étapes de l'action et élaboreront des solutions concrètes telles que la création et l'actualisation de programmes de cours et de qualifications ;
- ✓ Sur la base des résultats atteints au plan européen, le plan d'action sera progressivement mis en œuvre à l'échelle nationale et régionale, en coopération avec les autorités nationales et régionales et les principales parties prenantes.

Les secteurs pilotes sont les suivants :

- ✓ Construction automobile
- ✓ Défense
- ✓ Technologie maritime
- ✓ Information géospatiale
- ✓ Textile, habillement, cuir, chaussure
- ✓ Tourisme

Le plan d'action sera étendu à d'autres secteurs à l'avenir. En 2017, le plan d'action ne porte pas sur le secteur du transport maritime.

Financement et calendrier

Erasmus+ Action clé 2 – Partenariats stratégiques

Plusieurs conditions doivent être remplies pour pouvoir introduire une demande de financement :

- ✓ Les demandes doivent être présentées par une organisation établie dans un pays participant au programme. En général, au moins trois organisations de plusieurs pays participant au programme doivent participer.
- ✓ La durée des projets est comprise entre 24 et 36 mois ;
- ✓ Les subventions pour ces projets sont plafonnées à 150 000 euros par an ;
- ✓ Les demandes doivent être envoyées à l'agence nationale du pays participant au programme dans lequel l'organisation candidate est établie.

Modalités d'introduction des demandes

- La demande est introduite par un consortium dont une partie prenante doit être l'organisme coordinateur ;
- La demande doit être introduite auprès de l'agence nationale du pays participant au programme dans lequel le coordinateur est établi ;
- La procédure de demande dure plusieurs mois, y compris la recherche de partenaires ;
- Les agences nationales offrent un soutien pratique pour introduire une demande de financement : des séances d'information et une orientation individuelle sont offertes à l'échelle régionale ou nationale tout au long de l'année.
- Le premier projet du dossier doit être comparé aux priorités horizontales et spécifiques au domaine mentionnées dans le guide du programme ;
- Les critères d'évaluation sont énumérés dans le guide du programme. Ils doivent être vérifiés fréquemment avant d'introduire une proposition de projet. Les critères suivants s'appliquent :
 1. Pertinence du projet ;
 2. Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet ;
 3. Qualité de l'équipe responsable du projet et des modalités de coopération ;
 4. Impact et diffusion ;
- Tout au long de l'existence du programme Erasmus+, l'impact est le critère le plus important. Lors de la rédaction de la proposition, l'impact doit toujours être le but à atteindre.



Erasmus+ Action clé 2 – Alliances de la connaissance

Le consortium doit être dirigé par l'organisme demandeur, c.-à-d. l'organisation qui soumet la proposition au nom de ses partenaires et se charge de la mise en œuvre globale du projet. Les partenaires du projet doivent être :

- ✓ Des partenaires à part entière, qui contribuent activement au projet sous l'autorité du demandeur ; ou
- ✓ Des partenaires associés, qui contribuent à des tâches ou activités spécifiques.

Le rôle des partenaires associés doit être clairement défini au stade de la candidature. Ils ne peuvent bénéficier d'aucun financement. Ces deux types de partenaires peuvent être issus de pays participant au programme ou de pays partenaires. Les organisations issues des pays partenaires sont les bienvenues, si elles démontrent qu'elles peuvent apporter une valeur ajoutée au consortium. Les projets durent de deux à trois ans. Cette durée peut être prolongée de six mois dans des cas exceptionnels, à la demande du bénéficiaire.

Modalités d'introduction des demandes

- La demande est introduite par un consortium dont une partie prenante du secteur du transport maritime doit être l'organisme coordinateur ;
- Les candidatures doivent être soumises en ligne dans le cadre d'un des appels à propositions annuels publiés par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture»²;
- La procédure de demande dure plusieurs mois, y compris la recherche de partenaires ;
- Les agences nationales offrent un soutien pratique pour introduire une demande de financement : des séances d'information et une orientation individuelle sont offertes à l'échelle régionale ou nationale tout au long de l'année.
- Le premier projet du dossier doit être comparé aux priorités horizontales et spécifiques au domaine mentionnées dans le guide du programme ;
- Les critères d'évaluation sont énumérés dans le guide du programme. Ils doivent être vérifiés fréquemment avant d'introduire une proposition de projet. Les critères suivants s'appliquent :
 - Pertinence du projet ;
 - Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet ;
 - Qualité de l'équipe responsable du projet et des modalités de coopération ;
 - Impact et diffusion ;
- Tout au long de l'existence du programme Erasmus+, l'impact est le critère le plus important. Lors de la rédaction de la proposition, l'impact doit toujours être le but à atteindre.
- Veuillez noter que le taux de réussite des candidatures est très faible et qu'un partenariat stratégique pourrait être la meilleure option.

Un projet de deux ans peut recevoir au maximum 700 000 euros. Pour un projet de trois ans, le financement maximal est fixé à un million d'euros.

Erasmus+ Action clé 2 – Alliances sectorielles pour les compétences

Lot 1 – Alliances sectorielles pour les compétences chargées de l'identification des besoins de compétences L'alliance sectorielle pour les compétences doit couvrir au moins 12 pays participant au programme et compter au moins deux partenaires à part entière, dont un au moins représente l'industrie et un au moins les prestataires d'enseignement et de formation. Pour le lot 1 (2 ou 3 ans), le montant de chaque subvention se situera entre 330 000 et 500 000 euros.

Lot 2 – Alliances sectorielles pour les compétences chargées de la conception et de l'offre d'EFP L'alliance sectorielle pour les compétences doit couvrir au moins quatre pays participant au programme et compter au moins huit partenaires à part entière, dont trois au moins sont des entreprises ou des représentants de l'industrie ou du secteur et trois au moins des prestataires d'enseignement et de formation. Pour le lot 2 (2 ou 3 ans), le montant de chaque subvention se situera entre 700 000 et 1 000 000 euros.

Les contributions financières de l'UE sont calculées sur la base de barèmes de coûts unitaires. Ces barèmes de coûts unitaires ont été calculés de sorte que le cofinancement leur soit inhérent, c.-à-d. déjà intégré.

Modalités d'introduction des demandes

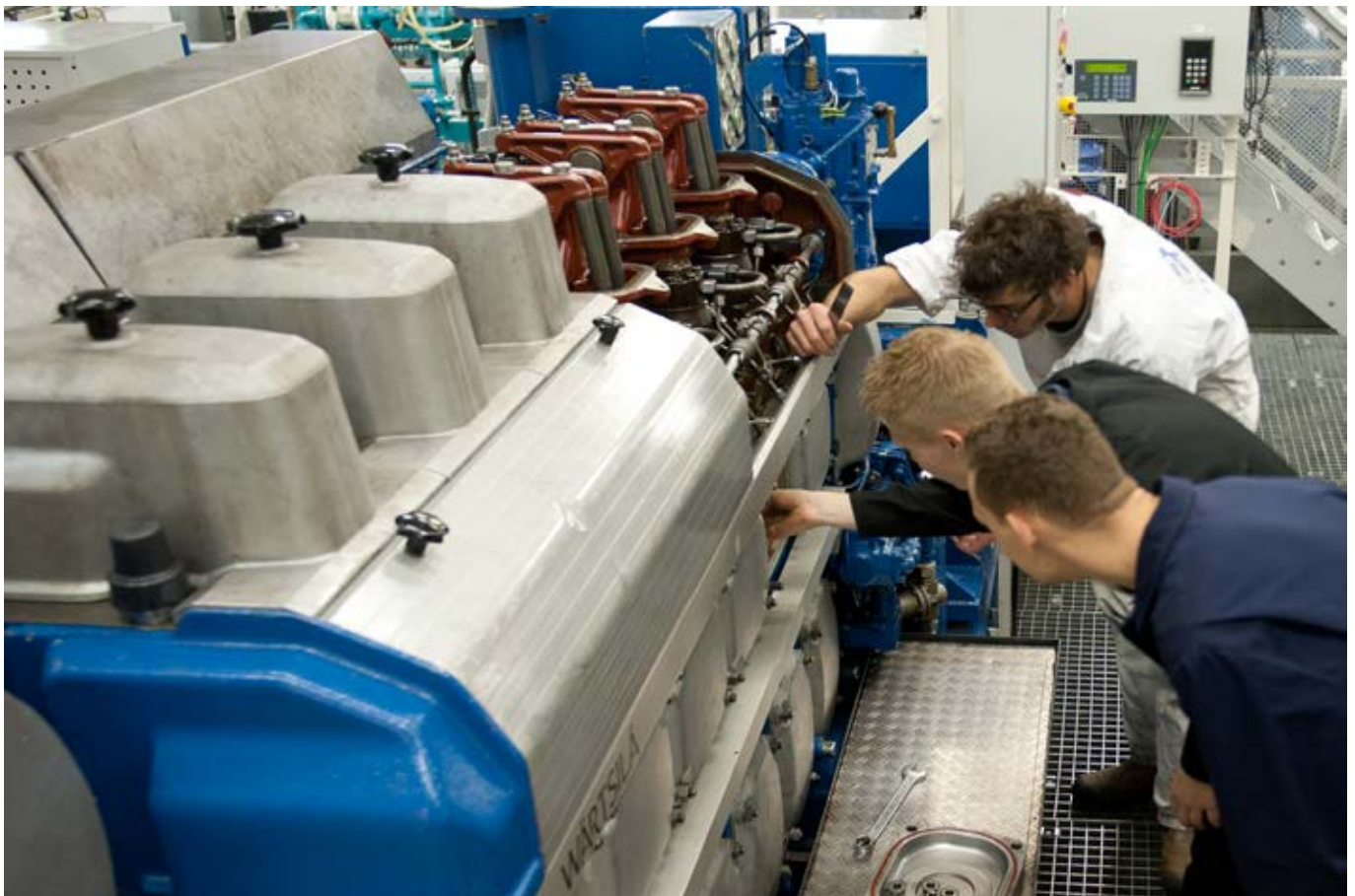
- La demande est introduite par un consortium dont une partie prenante du secteur du transport maritime doit être l'organisme coordinateur ;
- Les candidatures doivent être soumises en ligne dans le cadre d'un des appels à propositions annuels publiés par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture»³;
- La procédure de demande dure plusieurs mois, y compris la recherche de partenaires ;
- Les agences nationales offrent un soutien pratique pour introduire une demande de financement : des séances d'information et une orientation individuelle sont offertes à l'échelle régionale ou nationale tout au long de l'année.
- Le premier projet du dossier doit être comparé aux priorités mentionnées dans le guide du programme ;
- Les critères d'évaluation sont énumérés dans le guide du programme. Ils doivent être vérifiés fréquemment avant d'introduire une proposition de projet. Les critères suivants s'appliquent :
 - Pertinence du projet ;
 - Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet ;
 - Qualité de l'équipe responsable du projet et des modalités de coopération ;
 - Impact et diffusion ;
- Veuillez noter que le taux de réussite des candidatures est très faible et qu'un partenariat stratégique pourrait être la meilleure option.

Informations complémentaires

Les agences nationales dans les pays participant au programme sont les premiers points de contact pour les informations et l'orientation relatives à l'Action clé 2 du programme Erasmus+. Leurs coordonnées sont disponibles à l'adresse : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/contact_fr

En outre, pour les alliances de la connaissance et les alliances sectorielles pour les compétences, l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » [EACEA] est le point de contact : http://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/actions_fr

Pour le plan d'action de la coopération sectorielle en matière de compétences, différentes DG peuvent être le principal point de contact (information publiée lors du lancement de l'appel à propositions).



4. Financement européen dans le domaine du développement régional ou local

La politique régionale est la principale politique d'investissement de l'UE. La politique régionale cible toutes les villes et régions de l'Union européenne dans le but de soutenir la création d'emploi, la compétitivité des entreprises, la croissance économique, le développement durable et d'améliorer la qualité de vie des citoyens⁷.

Afin de réaliser ces objectifs et de répondre aux divers besoins de développement dans toutes les régions européennes, un budget de 351,8 milliards d'euros – près d'un tiers du budget total de l'UE – a été alloué à la politique de cohésion 2014-2020. La politique régionale est mise en œuvre par le biais de trois fonds principaux : le Fonds européen de développement régional [FEDER], le Fonds de cohésion [CF] et le Fonds social européen [FSE].

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural [FEADER] et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche [FEAMP], ils forment les Fonds structurels et d'investissement européens [Fonds ESI].

Le Fonds européen de développement régional n'offre que des possibilités limitées de financement des activités d'éducation et de formation. Celles-ci doivent s'inscrire dans un programme global de lutte contre les problèmes sociaux dans les zones urbaines. Le Fonds de cohésion est un instrument financier qui vise à offrir un soutien financier plus important aux pays bénéficiant de la politique de cohésion pour le même type d'actions que celles menées par les pays ne bénéficiant pas de la politique de cohésion. Malheureusement, la partie en gestion partagée du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ne finance pas le type d'activités qui relèvent du présent rapport; le Fonds social européen constitue par conséquent le principal instrument du financement de ces activités.



Fonds social européen [FSE]

Objectifs

L'ensemble des parties prenantes du secteur du transport maritime peuvent introduire une demande au titre de ce programme de financement en coopération avec d'autres parties intéressées, définies à l'échelle nationale.

Le FSE investit dans le capital humain, l'objectif premier étant d'améliorer l'emploi et les possibilités de formation dans les pays de l'Union européenne. Il s'efforce aussi d'améliorer la situation des personnes les plus vulnérables menacées de pauvreté. L'aide du FSE couvre toutes les régions de l'UE. Entre 2014 et 2020, plus de 80 milliards d'euros seront consacrés à des projets visant à développer le capital humain dans les États membres, et au moins 3,2 milliards à la seule initiative « Emploi des jeunes ».

Au cours de la période 2014-2020, le FSE concentrera son action sur quatre des objectifs thématiques de la politique de cohésion :

- ✓ promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre ;
- ✓ promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté ;
- ✓ investir dans l'éducation, les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie ;
- ✓ renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique.

Par ailleurs, 20 % des investissements du Fonds social européen seront orientés vers des activités destinées à renforcer l'inclusion sociale et à combattre la pauvreté. Cette approche est appelée « concentration thématique ».

Activités

Les actions définies par la réglementation européenne peuvent être sélectionnées par les États membres en fonction de la situation nationale. Les priorités d'investissement suivantes s'inscrivent dans le cadre du présent rapport :

- ✓ investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie :

1. Action 1 - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises ;
2. Action 2 - L'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, le passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et l'amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage.

⁷ http://ec.europa.eu/regional_policy/en/policy/what/investment-policy/

Financement et calendrier

Les États membres de l'UE ont alloué 27 milliards d'euros à cette priorité d'investissement.

Les États membres suivants [26 des 28 États membres de l'UE] ont des fonds disponibles pour les actions mentionnées au point Action 1 :

10iii

AT	68,654,471
BE	238,641,321
BG	99,045,638
CY	8,619,000
DE	558,055,199
DK	38,885,333
EE	92,595,748
ES	182,310,936
FI	164,713,957
FR	1,374,082,585
GR	55,040,440
HR	160,000,000
HU	485,431,211
IE	96,498,574
IT	268,956,156
LT	134,640,611
LU	4,011,245
LV	22,979,380
MT	12,000,000
PL	440,704,268
PT	564,123,408
RO	239,807,182
SE	186,147,859
SI	178,632,859
SK	55,070,696
UK	1,487,488,189
	7,217,136,266

Figure 2: Budget pour l'Action 1 dans les États membres de l'UE

Les États membres suivants [22 des 28 États membres de l'UE] ont des fonds disponibles pour les activités mentionnées au point Action 2 :

MS	ESF allocation to 10iv
BE	28,273,570
BG	13,037,943
CY	17,381,000
DE	1,080,276,284
DK	38,885,333
ES	664,303,264
FI	432,780
FR	42,432,314
GR	381,499,735
HR	85,000,000
HU	56,618,255
IT	720,811,053
LT	56,689,242
LV	35,159,193
MT	6,400,000
PL	1,377,168,361
PT	1,376,906,841
RO	198,228,726
SE	20,683,095
SI	30,363,900
SK	97,670,000
UK	438,849,690
	6,767,070,578

Figure 3: Budget pour l'Action 2 dans les États membres de l'UE

Le soutien financier apporté par le FSE s'accompagne toujours d'un financement public ou privé. Le taux de cofinancement peut varier de 50 à 85 % [95 % dans des cas exceptionnels] du coût total du projet, en fonction de la richesse relative de la région bénéficiaire.⁸

Le financement du FSE est disponible dans les États membres et les régions. Le FSE ne finance pas de projets directement depuis Bruxelles :

- ✓ Les organisations souhaitant obtenir un financement pour leur projet doivent contacter l'organisme de gestion du FSE dans leur pays ou région. Pour trouver l'adresse de contact pertinente du FSE, il convient de consulter le site internet suivant : <http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=45&langId=fr>.
- ✓ Les personnes souhaitant participer à des projets du FSE peuvent trouver l'adresse du contact du FSE dans leur pays à l'adresse : <http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=45&langId=fr>. Les sites internet nationaux et régionaux du FSE, ainsi que les services locaux pour l'emploi, constituent également une source d'informations utile sur les possibilités offertes par le FSE.

Modalités d'introduction des demandes

- La procédure de demande et les possibilités offertes varient d'un État membre à l'autre.
- La demande doit être introduite auprès de l'organisme de gestion. Il est recommandé de consulter au préalable l'organisme de gestion au sujet de l'applicabilité de l'action prévue.
- Les périodes de stage ne sont pas une action clé prévue au titre de ce programme de financement. Elles peuvent toutefois constituer un élément essentiel de l'action prévue ;
- Une étroite coopération avec les établissements d'enseignement et de formation est importante, en particulier dans les pays où le taux de chômage des jeunes est élevé.

Informations complémentaires

- ✓ Les organisations souhaitant obtenir un financement pour leur projet doivent contacter l'organisme de gestion du FSE dans leur pays ou région. Pour trouver l'adresse de contact pertinente du FSE, il convient de consulter le site internet suivant : <http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=45&langId=fr>.
- ✓ Les personnes souhaitant participer à des projets du FSE peuvent trouver l'adresse du contact du FSE dans leur pays à l'adresse : <http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=45&langId=fr>. Les sites internet nationaux et régionaux du FSE, ainsi que les services locaux pour l'emploi, constituent également une source d'informations utile sur les possibilités offertes par le FSE.

⁸ <http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=525&langId=en>



5. Financement européen dans le domaine de l'agriculture, pêche et alimentation

Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche [FEAMP]



Le FEAMP⁹ est le fonds de l'UE consacré aux affaires maritimes et à la pêche pour la période 2014-2020. Il fait partie des cinq Fonds structurels et d'investissement européens (fonds ESI), qui se complètent et visent à stimuler la relance par la croissance et l'emploi en Europe. Il est doté d'un budget global de 6,4 milliards d'euros pour la période 2014-2020. 11 % du budget sont gérés directement par la Commission européenne et le reste par les États membres.

Objectifs

Les objectifs du FEAMP géré par les États membres sont les suivants :

- ✓ Réduire l'impact de la pêche sur l'environnement marin ;
- ✓ Plus d'instruments de marché pour les professionnels et les consommateurs ;
- ✓ Gestion conjointe des zones protégées et des sites Natura 2000 ;
- ✓ Soutien spécial en faveur de la pêche artisanale.

Bien que le FEAMP géré par les États membres ne s'inscrive pas spécifiquement dans le cadre du présent rapport, il pourrait être utile de contacter l'organisme de gestion au sein de l'État membre¹⁰

Les objectifs du FEAMP :

- ✓ **Gouvernance intégrée** des affaires maritimes et côtières ;
- ✓ Initiatives intersectorielle, telles que la surveillance maritime intégrée, la planification de l'espace maritime, les données et la connaissance du milieu marin ;
- ✓ **Croissance économique durable**, emploi, innovation et nouvelles technologies, au sein des secteurs émergents et à fort potentiel ;
- ✓ **Conseil scientifique et connaissance de la pêche** au sein et au-delà des eaux territoriales de l'UE, couvrant les aspects environnementaux, économiques ou sociaux ;
- ✓ **Contrôle et exécution des règles relatives** à la pêche dans une perspective régionale visant à promouvoir la coopération entre les États membres.

Dans le cadre d'une gestion directe, les programmes de travail sont établis annuellement, et l'éducation, la formation et l'apprentissage pourraient en faire partie (comme dans l'appel à propositions 2016 pour les Carrières bleues). Selon toute probabilité, le programme de travail 2018 comprendra des actions en ce sens.



⁹ https://ec.europa.eu/fisheries/cfp/emff_en

¹⁰ https://ec.europa.eu/fisheries/sites/fisheries/files/docs/body/national_authorities.pdf

6. Financement européen dans le domaine de l'emploi et des droits sociaux

Projet pilote sur la mobilité à long terme des apprentis

En matière d'éducation, de formation et d'apprentissage pour le secteur du transport maritime, les établissements d'enseignement et de formation sont les organisations qui demandent un financement pour les apprentissages à l'étranger des futurs gens de mer ou travailleurs basés à terre.

Le 25 janvier 2017, la DG Emploi a publié un appel à propositions intitulé « Projet pilote sur la mobilité à long terme des apprentis » [VP/2017/007]. Cette action vise à évaluer la viabilité d'« un cadre européen pour la mobilité des apprentis: façonnage de la citoyenneté européenne et renforcement des compétences par l'intégration des jeunes dans le monde du travail » et s'appuie sur un projet pilote de nature similaire lancé en 2016 [VP/2016/010].

Objectifs

Le but ultime de cet appel à propositions est de permettre aux jeunes apprentis de développer leurs compétences et d'améliorer leurs perspectives d'emploi, tout en renforçant leur sentiment de citoyenneté européenne. Ce projet reposera sur l'évaluation de différentes approches de la mise en place des infrastructures de soutien nécessaires ainsi que des cadres institutionnels et contractuels pertinents (ex. : le développement des structures de service pour l'organisation des voyages et des séjours, des cours de langues, des conventions d'études, des dossiers d'informations pratiques de bienvenue, des méthodes d'encadrement, des dispositions en matière d'assurance) afin d'aider au placement des apprentis depuis le départ à l'étranger jusqu'à la date de retour.

Trois objectifs principaux orientent les actions à mettre en œuvre dans le cadre des projets financés.

Premièrement, ces projets viseront à évaluer dans quelle mesure il existe une demande parmi les parties intéressées de mettre en place des systèmes transnationaux de mobilité de l'apprentissage et dans quelle mesure ceux-ci sont utilisés.

Deuxièmement, les projets viseront à identifier les obstacles (juridiques, pratiques, institutionnels, académiques, etc.) qui empêchent les apprentis de réaliser des séjours plus longs à l'étranger.

Enfin, des leçons seront tirées afin de diffuser les bonnes pratiques et les facteurs de réussite des stage à long terme pour les apprentis.

Activités

Les projets doivent au moins mettre en œuvre les activités suivantes :

- ✓ Préparer et organiser des formations en apprentissage pour les apprenants EFP d'une durée comprise entre 6
- ✓ mois consécutifs et 12 mois, qui auront lieu à l'étranger dans un État membre de l'Union européenne ;
- ✓ Identifier les candidats au placement en fonction des besoins des entreprises d'accueil et des compétences que possèdent les apprentis ;
- ✓ Organiser des séances d'initiation/de bienvenue, des formations préalables à la mobilité et (si nécessaire) des cours de langues ;
- ✓ Élaborer et mettre en place des conventions d'études détaillées pour les stages des apprentis, y compris le contenu pertinent des programmes de cours ainsi que des acquis d'apprentissage clairs, précisant les modalités de reconnaissance formelle et mentionnant clairement les droits et obligations de chaque partie.
- ✓ Organiser le voyage et le séjour des apprentis sélectionnées et supporter les frais associés, c.-à-d. le voyage aller et retour en provenance/à destination de leur lieu d'origine, un logement adéquat et le coût de la vie pendant l'expérience de mobilité ;
- ✓ Mettre en place des activités spécifiques afin de faciliter l'intégration des jeunes dans le lieu d'accueil, encourageant ainsi un sentiment de citoyenneté européenne parmi les apprentis ;
- ✓ Veiller à ce que les entreprises soient disposées à accueillir et à former les apprentis pendant toute la durée de leur séjour, idéalement en attribuant un mentor à chaque apprenti ;
- ✓ Dans le cadre du projet, une évaluation et une appréciation doivent être réalisées à différents stades du stage, afin de permettre l'identification des facteurs favorables et de réussite ;
- ✓ Élaborer et évaluer des modèles d'échanges à long terme des apprentis dans les entreprises ;
- ✓ Réaliser une évaluation régulière de l'ensemble des aspects du séjour des apprentis à l'étranger et prévoir des mécanismes de remontée de l'information à la Commission ;
- ✓ Recenser les différents types de soutien public de la mobilité des apprentis en Europe et esquisser des pistes éventuelles pour optimiser le soutien ;
- ✓ Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication et de sensibilisation axé sur les avantages de la mobilité à long terme des apprentis. Ce plan doit être adapté aux intérêts et aux besoins des acteurs concernés sur le marché du travail et des parties prenantes de l'EFP.



Financement et calendrier

Pour être éligible, le demandeur principal, le ou les codemandeurs et les entités affiliées doivent être des organismes publics ou privés actifs dans le domaine de l'EFP.

Les subventions accordées au titre de cet appel à propositions viseront à financer les activités destinées à répondre aux objectifs et aux activités spécifiques énoncées dans l'appel. Cela implique que les coûts d'infrastructure et de développement du réseau supportés par les bénéficiaires du projet, ainsi que les coûts réels liés à l'expérience de mobilité des apprentis [voyage, logement, transports locaux et frais de séjour des étudiants à l'étranger] sont couverts par les subventions attribuées.

Le budget total alloué au cofinancement par l'UE de ces actions au titre de cet appel est estimé à 2 841 856 euros. À titre indicatif, le montant des subventions de l'UE demandées devrait être compris entre 300 000 et 500 000 euros. Dans le cadre de cet appel à propositions, la subvention de l'UE ne peut dépasser 85 % des coûts totaux éligibles de l'action.

La date limite de présentation des demandes est le 29 mars 2017, et il est prévu que les actions débutent en juillet 2017.

Investir dans la jeunesse de l'Europe [futurs initiatives]

Le 7 décembre 2016, la Commission européenne a lancé l'initiative « Investir dans la jeunesse de l'Europe », présentant une série de mesures destinées à dynamiser l'emploi des jeunes, à améliorer et à moderniser l'enseignement, à investir davantage dans les compétences des jeunes et à offrir de meilleures perspectives d'apprentissage et d'étude à l'étranger.

Les initiatives prises dans le cadre de « Investir dans la jeunesse de l'Europe » éclairent l'approche de la Commission européenne au-delà de 2017.

Initiatives

Lancement d'ErasmusPro

La Commission prévoit de lancer une nouvelle activité, « ErasmusPro », dans le but d'accroître l'impact et la qualité de l'expérience de mobilité au moyen de nouveaux stages, spécialisés, à l'étranger. Dans le cadre de cette initiative, 50 000 autres stages d'apprentis de longue durée [6-12 mois] seront offerts.



7. Autres instruments de financement de l'UE

Comme annoncé dans l'introduction, l'UE offre de nombreuses possibilités de financement afin de stimuler certaines activités qui débouchent sur la réalisation d'objectifs spécifiques. Ces instruments de financement, qui ne portent pas spécifiquement sur les principales activités d'éducation, de formation et d'apprentissage, pourraient toutefois faire partie intégrante du projet. L'introduction des nouvelles technologies, les concepts et technologies dans le domaine des énergies alternatives exigent des équipages et des professionnels du secteur du transport maritime un ensemble différent de compétences. L'élaboration de programmes de formation et l'exécution de formations pilotes afin de valider ces programmes de formation et de soutenir l'introduction de ces nouvelles technologies pourraient faire partie intégrante d'un ensemble d'activités de recherche et de mise en œuvre dans le domaine des nouvelles technologies. Bien que la liste ci-dessous ne soit pas exhaustive, les principaux programmes de financement européens suivants soutiennent la combinaison de la recherche, de l'éducation et de la formation [et les activités de mise en œuvre] pour le secteur du transport maritime :

- ✓ Horizon 2020: <https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/>
- ✓ Mécanisme pour l'interconnexion en Europe : <https://ec.europa.eu/inea/en/connecting-europe-facility>

En général, tout projet de recherche portant sur la conception et la mise en œuvre de nouvelles technologies doit tenter d'inclure le facteur humain, afin de recycler la main-d'œuvre [en activité] ou de mettre à niveau à ses compétences. Les pages suivantes fournissent des informations complémentaires concernant Horizon 2020 et le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe.

Horizon 2020



Selon les termes de l'UE, Horizon 2020 est « le plus grand programme de recherche et d'innovation jamais réalisé par l'UE. Outre l'intérêt que lui portent les investisseurs du secteur privé, il bénéficie d'un financement de près de 80 milliards d'euros sur 7 ans [de 2014 à 2020] ». Ce programme s'articule autour de différents « défis sociétaux » qui reflètent les objectifs de la stratégie Europe 2020, parmi lesquels « les transports intelligents, verts et intégrés ». Les programmes de travail relatifs à ce domaine comprennent un éventail d'activités qui visent à mettre en place des transports économes en ressources et respectueux de l'environnement en rendant les aéronefs, les véhicules et les navires plus propres et plus silencieux. L'objectif est de limiter au maximum l'impact des systèmes de transports sur le climat et l'environnement par la mise en place d'équipements, d'infrastructures et de services intelligents et l'amélioration des transports et de la mobilité dans les zones urbaines.

Le programme Horizon 2020 comporte les volets suivants :

- ✓ « Excellence scientifique »
- ✓ « Leadership industriel »
- ✓ « Défis de société »

Ces trois volets seront mis en œuvre par la Commission par des programmes de travail annuels qui contiennent une description des actions à financer. Ces programmes comprendront également une indication du montant alloué à chaque action, un calendrier indicatif d'exécution ainsi qu'une approche pluriannuelle et des orientations stratégiques pour les critères essentiels d'évaluation et le taux maximal de cofinancement.

La Commission publie tous les appels à propositions d'Horizon 2020 sur le portail des participants¹¹ [en anglais seulement]. Dans le cas d'une première demande, il est utile de lire le Manuel en ligne Horizon 2020. Ce manuel aide à choisir le programme le plus adapté à votre domaine et profil. En outre, il est possible d'effectuer une recherche par sujet à l'aide de mots clés et de définir des filtres dans la liste des appels.

Il convient de noter qu'un réseau spécifique de points de contact nationaux¹² a été créé comme structure principale en vue de fournir des orientations, des informations pratiques et une assistance sur l'ensemble des aspects de la participation à Horizon 2020.

¹¹ <http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/home.html>

¹² http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/support/national_contact_points.html

Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)



Le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) constitue un instrument de financement européen essentiel pour promouvoir la croissance, l'emploi et la compétitivité par le biais d'investissements ciblés dans les infrastructures au niveau européen¹³. Il soutient le développement de réseaux transeuropéens performants, durables et efficacement interconnectés dans les domaines du transport, de l'énergie et des services numériques. Les investissements au titre du MIE créeront les maillons manquants des réseaux européens dans le domaine des transports, de l'énergie et de l'infrastructure numérique.

Le MIE sert les intérêts des personnes dans l'ensemble des États membres, car il facilite les voyages et les rend plus durables, renforce la sécurité énergétique de l'Europe tout en permettant une utilisation plus large des énergies renouvelables et facilite l'interaction transfrontalière entre les administrations publiques, les entreprises et les citoyens.

Outre les subventions, le MIE offre un soutien financier à des projets au moyen d'instruments financiers innovants tels que des garanties et obligations liées à des projets. Ces instruments entraînent un effet de levier considérable dans leur utilisation du budget de l'UE et font office de catalyseur pour attirer des fonds supplémentaires du secteur privé et d'autres acteurs du secteur public.

Depuis janvier 2014, l'INEA est votre point d'accès au financement au titre du MIE. L'INEA met en œuvre l'essentiel du budget du programme MIE, soit un total de 27,4 milliards d'euros sur 30,4 milliards d'euros (22,4 milliards d'euros pour les transports, 4,7 milliards d'euros pour l'énergie et 300 millions d'euros pour les télécommunications).

Le MIE est divisé en trois secteurs : MIE Énergie, MIE Télécommunications et MIE Transports. Le MIE Transports porte sur des projets transfrontaliers et des projets visant à éliminer les goulets d'étranglement ou à créer les maillons manquants dans différentes sections du réseau central et du réseau global, ainsi qu'à répondre aux priorités horizontales telles que les systèmes de gestion du trafic. Le MIE Transports comprend une action spécifique consacrée aux autoroutes de la mer, qui vise à concentrer les flux de fret sur des itinéraires maritimes à vocation logistique, de manière à améliorer les liaisons maritimes existantes ou à établir de nouvelles liaisons maritimes viables, régulières et fréquentes pour le transport de marchandises entre États membres, afin de réduire la congestion routière et/ou d'améliorer la desserte des États et des régions périphériques et insulaires.

Les appels à propositions sont publiés sur le site internet de l'INEA : <http://ec.europa.eu/inea/connecting-europe-facility/cef-transport>

¹³ <http://ec.europa.eu/inea/en/connecting-europe-facility>



8. Conclusions

Les fonds disponibles pour l'éducation, la formation et l'apprentissage dans le secteur du transport maritime sont limités lorsqu'il s'agit d'instruments de financement direct de ces activités. Les meilleures possibilités sont offertes par le programme Erasmus+, en particulier l'Action clé 1 et l'Action clé 2. Par ailleurs, le Fonds social européen offre déjà plusieurs possibilités, mais pas pour tous les États membres de l'UE. Le Projet pilote sur la mobilité à long terme des apprentis offre également des possibilités. En outre, il est considéré comme une bonne idée d'inclure l'élaboration de programmes d'éducation et de formation (et le cas échéant les activités d'éducation et de formation et les apprentissages) comme une partie intégrante des activités de recherche et de mise en œuvre.

Annexe A:

Pays participant au programme Erasmus+¹⁴

- ✓ Autriche ;
- ✓ Belgique ;
- ✓ Bulgarie ;
- ✓ Chypre ;
- ✓ Croatie ;
- ✓ République tchèque ;
- ✓ Danemark ;
- ✓ Estonie ;
- ✓ Finlande ;
- ✓ Ancienne République yougoslave de Macédoine ;
- ✓ France ;
- ✓ Allemagne ;
- ✓ Grèce ;
- ✓ Hongrie ;
- ✓ Islande ;
- ✓ Irlande ;
- ✓ Italie ;
- ✓ Lettonie ;
- ✓ Liechtenstein ;
- ✓ Lituanie ;
- ✓ Luxembourg ;
- ✓ Malte ;
- ✓ Pays-Bas ;
- ✓ Norvège ;
- ✓ Pologne ;
- ✓ Portugal ;
- ✓ Roumanie ;
- ✓ Slovaquie ;
- ✓ Slovénie ;
- ✓ Espagne ;
- ✓ Suède ;
- ✓ Turquie ;
- ✓ Royaume-Uni.

Annexe B:

Vue d'ensemble des contacts par programme de financement

- ✓ Erasmus+: Vue d'ensemble des agences nationales : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/contact_fr
- ✓ Erasmus+: Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » : http://eacea.ec.europa.eu/index_en.php;
- ✓ Organismes de gestion du FSE : <http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=45&langId=fr>;
- ✓ Points de contact nationaux Horizon 2020 : http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/support/national_contact_points.html;



¹⁴ http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/about/who-can-take-part_fr

Associations des armateurs de la Communauté européenne [ECSA] et la Fédération européenne des travailleurs des transports [ETF]



Ce projet a bénéficié d'un soutien
financier de la Commission européenne